Réservations Accueils de loisirs – AOUT 2025

(Du lundi 4 août au vendredi 29 août 2025 inclus)

Clôture des réservations par formulaire papier : mercredi 4 juin 2025

Clôture par le portail famille : dimanche 8 juin 2025

Nom de l'accueil de loisirs de l'enfant : .....

Enfant	Famille
Nom	Nom
Prénom	Téléphone
Date de naissance	

ALSH

Les Accueils de loisirs ouverts pour les vacances de Août :

- Léo Lagrange accueille les enfants des écoles maternelles : P. Bert, P. Brossolette, R. Desnos, G. Brassens, F. Léger, P. Neruda, L. Lagrange et J. Prévert.
- Jean de la Fontaine accueille les enfants des écoles maternelles : J de la Fontaine, A. Frank, J. Curie, et Sévigné.
- D. Casanova accueille les enfants des écoles maternelles : J. Jaurès, M. Pagnol, D. Casanova, P. Langevin « côté seine », et P. Langevin ainsi que les enfants des écoles élémentaires : J. Ferry, J. Jaurès, P. Langevin « Côté Seine » et P. Langevin.
- J. Auriol accueille les enfants des écoles élémentaires ; J. Curie 1 & 2, Turgot 1 & 2, P. Neruda, L. Lagrange, P. Bert, G. Brassens, P. Brossolette et l'ensemble des Collégiens du Club Ados.

Planning du 4 au 8 août

Lundi 4/08	Mardi 5/08	Mercredi 6/08	Jeudi 7/08	Vendredi 8/08
Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐
Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐
Après-Midi ☐	Après-Midi ☐	Après-Midi ☐	Après-Midi ☐	Après-Midi ☐

Planning du 11 au 14 août

Lundi 11/08	Mardi 12/08	Mercredi 13/08	Jeudi 14/08	Vendredi 15/08
Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐	
Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐	FERIE
Après midi ☐	Après midi ☐	Après midi ☐	Après midi ☐	

Planning du 18 au 22 août

Lundi 18/08	Mardi 19/08	Mercredi 20/08	Jeudi 21/08	Vendredi 22/08
Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐
Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐
Après-Midi ☐	Après-Midi ☐	Après-Midi ☐	Après-Midi ☐	Après-Midi ☐

Planning du 25 au 29 août

Lundi 25/08	Mardi 26/08	Mercredi 27/08	Jeudi 28/08	Vendredi 29/08
Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐	Matin ☐
Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐	Midi repas ☐
Après-Midi ☐	Après-Midi ☐	Après-Midi ☐	Après-Midi ☐	Après-Midi ☐

Tourner svp...

Coût de la réservation			
Prix de la journée	___€ x	___ jours	= _____€
Prix ½ journée avec repas	___€ x	___ jours	= _____€
Prix ½ sans repas	___€ x	___ jours	= _____€
Total	___€ x	___ jours	= _____€

Vous désirez réserver :	*Vous cochez :*
La journée avec le repas	⇨ *Toutes les cases*
Le matin avec le repas	⇨ *Les cases matin + Midi repas*
Le matin sans le repas	⇨ *La case matin uniquement*
L'après-midi avec le repas	⇨ *Les cases Midi + après-midi*
L'après-midi sans le repas	⇨ *La case après-midi uniquement*

POUR LES VACANCES SCOLAIRES INSCRIPTION ET REGLEMENT D'AVANCE, OBLIGATOIRES

- Les formulaires de réservation non accompagnés du règlement seront systématiquement refusés et retournés à l'expéditeur. **Passée la date de clôture des réservations**, les demandes de réservations sont étudiées au cas par cas **et peuvent être acceptées en fonction des places disponibles dans les accueils de loisirs.**

- **Les réservations sont fermes et définitives.** La facture sera envoyée par courrier avant le 1er jour des vacances. Les chèques seront encaissés au plus tard 15 jours avant le 1er jour du début des vacances. Lors de la venue sur l'accueil de loisirs, vous devez vous munir de votre facture en cas de contrôle sur les plannings d'appel par les animateurs.
  - **Aucune modification ne sera autorisée**
  - **Aucun échange de jour**
  - **Pas d'achat de jour supplémentaire**
  - **Pas de changement de formules entre la journée et la ½ journée**

Aucun remboursement n'est possible. Seules, les journées et ½ journées d'absences justifiées par un certificat médical transmis dans un délai de 10 jours à la Direction de Sartrouville Animation feront l'objet d'un avoir ; au-delà les journées seront perdues. Aucun report ne sera effectué sur une autre facture.

- Les enfants constatés présents sur un accueil de loisirs, alors que le responsable légal n'a ni effectué de réservation ni réglé la journée à l'avance, ne pourront être admis pour des raisons réglementaires. Le responsable légal sera tenu de venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.

- Horaires : une tolérance d'1/4 d'heure est accordée pour les formules en 1/2 journée (12h/12h15 et 13h30/13h45) aux familles devant déposer et reprendre des enfants **sur un accueil de loisirs maternel et primaire**.

Date : _____ Signature

SAMEDI
7 JUIN 2025
13H30 - 20 H

ENTRÉE LIBRE
Nombreuses animations tout l'après-midi !
Accueil de loisirs Jacqueline Auriol - 51 avenue du Général de Gaulle 78500 Sartrouville

Sartrouville Animation - 102 avenue Hortense Foubert - 78500 Sartrouville
contact@sartrouville.ifac.asso.fr - www.ifac.asso.fr/sartrouvlle - Ifac Sartrouville Animation